

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 1^{er} décembre 2025, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Nathalie Desjardins Teresa Gagnon
MM.	Martin Houle Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, M. Fredy Serreyn, est présent.

2025-12-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Sophie Baril :

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-003 Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 10 novembre 2025, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-004 Rapports de l'inspecteur pour les mois d'octobre et novembre 2025

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur des mois d'octobre et novembre 2025.

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter les rapports des permis émis des mois d'octobre et novembre 2025, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-005

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026

CONSIDÉRANT

que, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en y indiquant le jour, l'heure et le lieu de chacune;

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois désire fixer ce calendrier pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT

qu'un projet de calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 a été préparé et déposé aux membres du conseil;

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par M. Martin Houle :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois fixe les dates : 12 janvier, 2 février, 2 mars, 7 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 10 août, 8 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre, pour l'année 2026, le calendrier de ses séances ordinaires tel que présenté et déposé, lesquelles se tiendront à 19 h 30, à la salle du conseil, sauf indication contraire dans un avis de convocation ou un avis public de modification de séance;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à publier l'avis public requis du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026 et à apporter, le cas échéant, toute modification de forme nécessaire afin d'en assurer la diffusion conforme aux dispositions légales en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-006

Nomination du vérificateur externe et du conseiller juridique pour l'année 2026

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois doit, annuellement, mandater un vérificateur externe pour la préparation et la présentation des états financiers;

CONSIDÉRANT

que la firme **Hamel, Frappier, Dupuis, Tétrault S.E.N.C.R.L.** offre les services professionnels requis et possède l'expertise nécessaire pour agir à titre de vérificateur externe de la Municipalité;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité doit également mandater un conseiller juridique afin d'obtenir les avis légaux nécessaires au bon fonctionnement de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT

que le cabinet **VOX avocats** offre les services juridiques adaptés aux besoins de la Municipalité;

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Teresa Gagnon :

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois **nomme** Hamel, Frappier, Dupuis, Tétrault S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur externe pour l'année 2026;

QUE la Municipalité confirme la nomination du cabinet VOX avocats à titre de conseiller juridique pour l'année 2026;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-007

Consultation publique, réadoption du règlement et tenue du registre – Programme PUIT – 8 décembre 2025

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite mettre en œuvre le Programme d'unités individuelles de traitement des eaux usées (PUIT) afin de permettre le remplacement d'installations septiques non conformes sur son territoire;

CONSIDÉRANT

qu'un **règlement d'emprunt no 800-2025**, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 437 500 \$ pour financer ces nouvelles installations septiques sur une période de 15 ans, a été présenté lors d'une séance antérieure ainsi que l'avis de motion requis;

CONSIDÉRANT

que, conformément aux règles applicables, un délai minimal de **45 jours** doit s'écouler entre l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et l'adoption finale du règlement;

CONSIDÉRANT

que, dû à ce délai, la Municipalité devra **procéder à la réadoption du règlement** afin de permettre la tenue du registre conformément aux dispositions légales;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu de tenir une **consultation publique** sur ce projet de règlement conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT

qu'un **registre** doit être ouvert, permettant aux personnes habiles à voter de demander que ce règlement soit soumis à un processus d'approbation référendaire;

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois procède à la réadoption du règlement d'emprunt no 800-2025 relatif au Programme PUIT, conformément aux exigences légales découlant du délai de 45 jours entre l'approbation ministérielle et l'adoption;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tienne une consultation publique le 8 décembre 2025, à la salle du conseil, afin de présenter et d'expliquer le projet de règlement d'emprunt no 800-2025 relatif au Programme PUIT;

QUE le registre pour ce même règlement soit tenu le 9 décembre 2025, de 9h à 19h, à l'hôtel de ville, au 1218, route 133 afin de permettre aux personnes habiles à voter d'inscrire leur demande;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à publier les avis publics requis, à préparer la documentation nécessaire et à assurer le bon déroulement de la consultation et du registre conformément aux exigences légales.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-008

Avis de motion – projet de règlement sur l'implantation de cantines mobiles / « food trucks »

Le Conseil propose :

Que le point soit reporté à la séance régulière du conseil du 12 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-009

Dénonciation – évaluation de chiens, potentiel de dangerosité

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a reçu une dénonciation concernant un chien pouvant présenter un risque pour la sécurité publique;

CONSIDÉRANT

que, selon les renseignements obtenus, le propriétaire du chien réside sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT

que, conformément aux procédures intermunicipales, les dossiers liés à l'évaluation comportementale de chiens pour ce territoire sont pris en charge par Proanima ;

Il est informé que :

Le dossier sera transmis à Proanima, qui procédera à l'analyse et à l'évaluation du chien conformément à la réglementation applicable.

2025-12-010

Rang Saint-Louis – Implantation d'une zone de transition à 50 km/h

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois désire améliorer la sécurité routière sur le Rang Saint-Louis afin d'assurer une transition graduelle et sécuritaire de la vitesse;

CONSIDÉRANT

qu'il est nécessaire d'établir une zone de transition entre la route 133 et la rue Girard, fixée à 50 km/h, et de maintenir une vitesse de 70 km/h de la rue Girard jusqu'à la limite du territoire municipal;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Houle :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois procède à l'implantation d'une zone de transition à 50 km/h sur le Rang Saint-Louis, s'étendant de la route 133 jusqu'à la rue Girard, et que la vitesse 70 km/h soit appliquée de la rue Girard jusqu'à la limite municipale.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-011

Implantation de panneaux d'affichage – Sécurité agricole sur la route 133

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite améliorer la sécurité routière sur son territoire ;

CONSIDÉRANT

que la route 133 est fréquemment utilisée par des véhicules et machineries agricoles, ce qui nécessite une vigilance accrue de la part des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT

qu'il est opportun d'installer deux panneaux d'affichage de format 4 × 8 pieds afin d'informer les automobilistes de la présence de tracteurs agricoles et les inciter à la prudence ;

Il est proposé Mme Teresa Gagnon et appuyé par Mme Nathalie Desjardins :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois procède à l'implantation de deux panneaux d'affichage de 4 × 8 pieds sur la route 133, visant à avertir les automobilistes que des tracteurs agricoles circulent dans le secteur et à promouvoir la prudence.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-012

Préparation budgétaire 2026, Plan triennal d'immobilisation, Programmation TECQ

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois doit procéder à l'élaboration de son budget pour l'exercice financier 2026 ;

CONSIDÉRANT

que la préparation du Plan triennal d'immobilisation (PTI) constitue une exigence administrative et permet de planifier adéquatement les investissements de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT

que la mise à jour de la programmation de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) est requise afin d'assurer la conformité au programme ;

CONSIDÉRANT

que des rencontres de travail sont prévues les lundis 8 décembre et 15 décembre afin de procéder aux analyses et à la préparation des documents budgétaires ;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, appuyé par M. Martin Houle, et résolu :

Que le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois confirme la tenue des rencontres de préparation budgétaire 2026, du Plan triennal d'immobilisation et de la Programmation TECQ, lesquelles auront lieu les 8 et 15 décembre, et mandate la direction générale pour effectuer tous les suivis nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-013

Dépenses du mois de novembre 2025 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de novembre 2025 et confirment en avoir pris connaissance.

CONSIDÉRANT

que le directeur général a demandé l'ajout du décompte numéro 3 ainsi que de la retenue contractuelle de 5 % de la compagnie *Tech-Roc*, pour les travaux de pavage du Grand-Sabrevois, au montant de 103 056 \$.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Jacques Malouin:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de novembre 2025, incluant le décompte numéro 3 et la retenue de 5 % de la compagnie *Techroc* pour les travaux de pavage du Grand-Sabrevois, pour un montant total de 198 351,53 \$

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-014

Correspondance

2025-12-014.2

Appui à la sensibilisation contre la maltraitance envers les chevaux et au travail de SPCA Galahad

CONSIDÉRANT

que SPCA Galahad œuvre depuis plus de quinze ans à la défense, au sauvetage et au bien-être des chevaux en détresse à travers le Québec, notamment en offrant des services de première ligne, du soutien aux propriétaires, le traitement des plaintes de négligence, l'éducation et la référence, tel qu'indiqué dans la mission de l'organisme ;

CONSIDÉRANT

que l'organisme s'emploie activement à prévenir la maltraitance, à offrir une seconde chance aux chevaux négligés, abandonnés ou maltraités et à développer un réseau de refuges temporaires et permanents ;

CONSIDÉRANT

que la sensibilisation du public à la maltraitance équine est essentielle afin de réduire les cas de négligence, de promouvoir des pratiques respectueuses et d'assurer la protection de ces animaux;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois reconnaît l'importance du bien-être animal et souhaite appuyer les initiatives qui visent à informer, protéger et soutenir les propriétaires et gardiens de chevaux;

CONSIDÉRANT

la demande reçue par la Municipalité pour obtenir un appui officiel dans le cadre de la transition institutionnelle de SPCA Galahad et de son engagement accru envers la protection des chevaux

Il est proposé par M. Jacques Lavallée et appuyé par Mme Teresa Gagnon et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accorde son appui officiel aux actions de sensibilisation, d'éducation et de protection contre la maltraitance envers les chevaux, en soutien au travail essentiel réalisé par SPCA Galahad.

Adoptée à l'unanimité

2025-12-015

Varia

2025-12-015.1

Réadoption du Règlement no. 800-2025 Règlement d'emprunt – Programme d'unités individuelles de traitement des eaux usées (PUIT)

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a adopté le Règlement d'emprunt no 800-2025, décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la mise en œuvre du Programme d'unités individuelles de traitement des eaux usées (PUIT), visant la mise aux normes des installations septiques non conformes sur son territoire;

CONSIDÉRANT

que le règlement d'emprunt doit être soumis à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

CONSIDÉRANT que les délais prescrits exigent un minimum de quarante-cinq (45) jours entre l'adoption du règlement et la tenue du registre;

CONSIDÉRANT que, compte tenu de ces délais, il y a lieu de procéder à la réadoption du Règlement no 800-2025 afin de permettre la tenue conforme du registre;

Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

QUE le conseil municipal procède à la réadoption du Règlement d'emprunt no 800-2025, intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la mise en œuvre du Programme d'unités individuelles de traitement des eaux usées (PUIT) – installations septiques* », et ce, afin de respecter les délais légaux requis pour la tenue du registre des personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité


2025-12-016 Période de questions

2025-12-017 Fermeture ou ajournement de l'assemblée

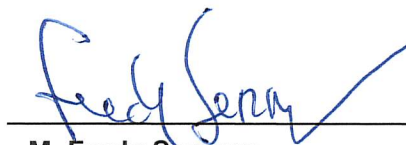
Il est proposé par Mme Sophie Baril et appuyé par Mme Teresa Gagnon :

La fermeture de l'Assemblée à 20h02.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire



M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier